



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'ATTENTE POUR UN LOGEMENT LOCATIF COMMUNAL SUR LA COMMUNE DE NOIRMOUTIER-EN-L'ÎLE

### 1/ IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

DEMANDEUR	CO-DEMANDEUR
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Date de Naissance :	Date de Naissance :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
@ :	@ :

### 2/ SITUATION FAMILIALE DU DEMANDEUR OU DES DEMANDEURS

Célibataire     Mariés ou vivant maritalement     Veuf(ve)     Séparé(e)     Divorcé(e)

Nombre d'enfants au foyer : .....    Enfants à naître :     Oui     Non

### 3/ IDENTIFICATION DES PERSONNES PRÉSENTES DANS LE FOYER

*Ne pas réinscrire le nom du (des) demandeur(s)*

NOM	Prénom	Sexe M/F	Date de naissance	Lien de parenté

### 4/ CONDITIONS D'OCCUPATION DU LOGEMENT ACTUEL

Locataire     Hébergé à titre gratuit     Autre .....

### 5/ ACTIVITÉS

DEMANDEUR	CO-DEMANDEUR
Profession : .....	Profession : .....
Employeur : .....	Employeur : .....
Commune de travail : .....	Commune de travail : .....

### 6/ LOCALISATION SOUHAITÉE

Noirmoutier     L'Herbaudière     Le Vieil     Sans préférence

### 7/ RAPPEL DES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le(s) candidat(s) certifié(nt) :

- Être titulaire(s) d'un contrat de travail à durée indéterminée sur l'île de Noirmoutier (minimum 1 personne) ou exercer une activité à temps complet
- Ne pas posséder de patrimoine immobilier bâti ou constructible sur l'île de Noirmoutier
- Vouloir occuper le logement en résidence principale

## 8/ CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- La liste d'attente recense les personnes souhaitant bénéficier d'un locatif communal mais ne définit pas d'ordre de priorité.
- L'attribution des logements se fera selon la composition du foyer (1 T4 pour une famille avec 2 enfants, 1 T3 pour une famille avec 1 enfant, 1 T2 pour un couple et 1 T1 pour une personne célibataire).
- Les baux seront des baux classiques 3 ans renouvelables, en application du décret n° 2015-587 du 29 mai 2015. Le décret est consultable à l'adresse suivante [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr).
- Les pièces justificatives d'éligibilité seront demandées par la commission d'attribution, et les autres (revenus etc...) à la signature des contrats. Cette liste, fixée par le Décret 2015-1437 du 05 novembre 2015 est disponible sur le site internet suivant : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1169](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1169).

## 9/ PROGRAMME DE MISE EN LOCATION

Le programme repris ci-dessous est donné à titre indicatif et reste soumis aux aléas des travaux. De nouvelles programmations pourront être inscrites.

Localisation	Typologie	Livraison prévue
La Pierrière	1 T1, 2 T2, 1T3 & 1 T4	Juillet 2023
Champ Marteau	1 T2, 2 T3 & 1 T4	Juillet 2024
Clos Chartier (Le Vieil)	2 T2 & 1 T3	Juillet 2024
Les Merlons	1 T3 & 1 T4	Janvier 2024

## 10/ MONTANT DES LOYERS

Le montant des loyers est donné à titre indicatif et ne comprend pas : l'eau, le chauffage, l'électricité, téléphonie, internet. Les logements sont loués non meublés.

Type de logement	Loyer Mensuel	
T1	400 €	Les logements sont éligibles aux allocations logements. Le montant des loyers ne prend pas en compte cette aide.
T2	580 €	
T3	760 €	
T4	850 €	

La présente demande est valable 1 an. Il conviendra donc, à la date anniversaire, de la renouveler et de l'actualiser le cas échéant en mairie. A défaut, la demande pourra être annulée.



Pour tout changement intervenant dans votre situation, vous devez en informer le plus rapidement possible la mairie de Noirmoutier-en-l'Île qui complétera votre dossier.

Je (nous) certifie (-ions) exacts les renseignements ci-dessus (toute fausse déclaration entraînerait votre radiation du fichier des demandeurs de locatif communal).

Date de la demande : ..... Signature du ou des demandeurs :

Formulaire à compléter et à retourner à :

Mairie de Noirmoutier-en-l'Île - Place de l'Hôtel de ville - 85330 NOIRMOUTIER-EN-L'ÎLE ou par courriel [urbanisme@ville-noirmoutier.fr](mailto:urbanisme@ville-noirmoutier.fr)

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative de la liste d'attente des candidats souhaitant acquérir un terrain communal. Les destinataires des données sont les services communaux. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au service Urbanisme de la mairie de Noirmoutier. »